

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 154 promulguant en C.FS.

n° 154

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 février 1953

Numéro JO
n° 9 du 25/07/1953

Date du numéro
25 juillet 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués, dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : 1° Le décret n° 49-1613 du 23 décembre 1949 modifiant et complétant le décret du 1^{er} juillet 1930 portant règlement d'administration publique en exécution de l'article 101 de la loi du 19 décembre 1926, et fixant les conditions d'attribution de la carte du combattant (J.O.R.F. du 24 décembre 1949, 2° L'arrêté interministériel du 23 décembre 1949 fixant les conditions d'attribution de la carte du combattant (J.O.R.F. du 24 décembre 1949, p. 12312). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.